



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Avril 2018

Présents : Mmes DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée,
MM. CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel
Absents : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, FRÖHLIG Karelle, M. CALERO Jérémy, excusés.
Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 07 février 2018

1. Budget Principal :

1. Approbation du Compte de Gestion 2017
2. Approbation du Compte Administratif 2017
3. Affectation du résultat 2017
4. Vote des taux des taxes directes locales
5. Subvention associations communales
6. Approbation Budget Primitif 2018

2. Budget Annexe Multi-services

1. Approbation du Compte de Gestion 2017
2. Approbation du Compte Administratif 2017
3. Affectation du résultat 2017
4. Provision pour dépréciation d'éléments financiers
5. Approbation Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

I – BUDGET PRINCIPAL

1. Approbation du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal :

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice de l'année 2017 du Budget M.14 Service Principal.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Délibération 2018-05)

2. Approbation du Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CARAYON Jean-Luc, délibère sur le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2017 dressé par M. ZOCCARATO Michel :

- Constate, pour l'ensemble de la comptabilité principale et annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report N-1, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF du BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		467 137.75		61 777.26	0.00	528 915.01
Opérations de l'exercice	736 928.62	821 637.90	273 596.31	157 752.45	1 010 524.93	979 390.35
TOTAUX	736 928.62	1 288 775.65	273 596.31	219 529.71	1 010 524.93	1 508 305.36
Résultats de clôture		551 847.03		-54 066.60		497 780.43
Restes à réaliser			232 536.00	115 404.68	232 536.00	115 404.68
TOTAUX CUMULES	736 928.62	1 288 775.65	506 132.31	334 934.39	1 243 060.93	1 623 710.04
RESULTATS DEFINITIFS		551 847.03		-171 197.92		380 649.11

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Budget Principal.
(Délibération 2018-06)

3. Affectation du résultat 2017

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	551 847.03 €
- un déficit de fonctionnement de	0.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve R1068 en investissement	171 197.92 €
- Report en fonctionnement	380 649.11 €

(Délibération 2018-07)

4. Vote des taux des taxes directes locales

La loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale prévoit, dans son article 2, le vote des taux des impôts locaux par le Conseil Municipal et précise les modalités de cette décision.

Le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Considérant la baisse des dotations, les différents projets sur le prochain exercice, il est proposé d'appliquer une hausse des taux de fiscalité pour 2017, de + 1 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, les taux d'imposition suivants :

Libellés	Taux appliqués 2017	Taux appliqués 2018
Taxe d'habitation	20.79 %	21.00%
Taxe foncière sur propriétés bâties	43.12 %	43.55 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	131.88 %	133.20 %

(Délibération 2018-08)

5. Subventions associations communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations communales les subventions pour l'année 2017 :

Association	Proposition 2018	Association	Proposition 2018
Ecole de foot : USC	403.00 €	Club informatique	352.00 €
Carré d'As	352.00 €	La Belle époque	995.00 €
A.C.C.A (chasse)	751.00 €	Le Frégat	821.00 €
A.Gym.V	850.00 €	Foot Vétéran	226.00 €
La Boule Carrée	775.00 €	OCCE élémentaire	3 334.00 €
Béal Villalier	332.00 €	OCCE maternelle	1 914.00 €
A.S.C.V (foot)	2 655.00 €	Croix Rouge	302.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité les montants attribués ci-dessus.
(Délibération 2018-09)

6. Approbation Budget Primitif 2018

Après présentation du Budget Primitif, tel que résumé ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés M.14	- €	380 649.11 €	54 066.60 €	- €
Affectation en réserve 1068				171 197.92 €
Restes à réaliser	- €	- €	232 536.00 €	115 404.68 €
Prévisions de l'exercice	1 170 000.00 €	789 350.89 €	242 397.40 €	242 397.40 €
TOTAL	1 170 000.00 €	1 170 000.00 €	529 000.00 €	529 000.00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du Budget Principal.
(Délibération 2018-10)

II – BUDGET ANNEXE MULTI-SERVICES

1. Approbation du Compte de Gestion 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses études.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice de l'année 2017 du Budget annexe multi-services.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Délibération 2018-11)

2. Approbation du Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CARAYON Jean-Luc, délibère sur le compte administratif du Budget annexe multi-services de l'exercice 2017 dressé par M. ZOCCARATO Michel ;

- Constate, pour l'ensemble de la comptabilité principale et annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report N-1, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF du BUDGET Annexe Multi-Services

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		15 678.40	0.00	623.82	0.00	16 302.22
Opérations de l'exercice	1 151.66	4 688.94	16 409.09	21 314.07	17 560.75	28 003.01
TOTAUX	1 151.66	20 367.34	16 409.09	21 397.89	17 560.75	42 305.23
Résultats de clôture		19 215.68		4 988.80		24 204.48
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	1 151.66	20 367.34	16 409.09	21 397.89	17 560.75	41 765.23
RESULTATS DEFINITIFS		19 215.68		4 988.80		24 204.48

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Budget annexe multi-services.
(Délibération 2018-12)

3. Affectation du résultat 2017

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 19 215.68 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve R1068 en investissement 0.00 €
- Report en fonctionnement 19 215.68 €

(Délibération 2018-13)

4. Provision pour dépréciation d'éléments financiers

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le risque de non recouvrement de dettes locatives relatives au local du commerce multi-services

Le tribunal de commerce ayant prononcé la liquidation judiciaire d'une entreprise locataire du local du commerce multi-services, le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- de constituer une provision pour dépréciation d'éléments financiers pour un montant de 6 000 €,
- d'imputer ce montant à l'article 6866 du budget annexe multi-services.

(Délibération 2018-14)

5. Approbation Budget Primitif 2018

Après présentation du Budget Primitif, tel que résumé ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF du BUDGET annexe Multi-Services

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés M.14	- €	19 215.68 €	- €	5 528.80 €
Affectation en réserve 1068				- €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €
Prévisions de l'exercice	23 000.00 €	3 784.32 €	10 500.00 €	4 971.20 €
TOTAL	23 000.00 €	23 000.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du Budget annexe multi-services.
(Délibération 2018-15)

La séance du Conseil Municipal est levée à 00 heures 05 minutes.

Le Maire,
Michel ZOCCARATO

